



RESSOURCES HUMAINES

Autopartage électrique

Un travail de conviction

Partager sa flotte, c'est bien, et l'électrifier en parallèle, c'est encore mieux. Mais il reste à convaincre les entreprises, en misant sur les gains économiques et écologiques générés par ce mode de partage (voir page 35), mais aussi les utilisateurs potentiels de ce dispositif, par exemple en l'ouvrant à leurs usages personnels (voir page 36).



L'autopartage et l'électrification constituent l'avenir des flottes automobiles. Peu en disconviennent. Pourtant, rares sont les responsables de parc qui ont mis ou mettent en place l'autopartage, en version électrifiée ou non. «Le développement de l'autopartage reste encore faible en France, commente Moundyr Gainou, directeur France de Car-Vertical, une société spécialiste du recueil d'informations sur l'historique des véhicules. C'est pourtant l'avenir, reprend-il. Mais le décollage est délicat. J'y vois différentes causes. Tout d'abord, les départements ressources humaines demeurent peu au fait des avantages de l'autopartage. Ensuite, il y a une défiance des collaborateurs pour qui leur voiture demeure peu partageable. Et les questions d'assurance, avec la difficulté, notamment pour de petites flottes, de lier un utilisateur avec une voiture partagée viennent compliquer l'affaire», expose Moundyr Gainou.

Un manque de soutien

«L'autopartage grand public ne se développe pas assez vite, souligne Jehan de Thé, président de l'Association des acteurs de l'autopartage. Cela tient à un manque de soutien des pouvoirs publics. On pourrait ainsi mieux développer les voies dédiées aux véhicules partagés. Sur ce point, nous sommes très en retard par rapport au Canada ou à l'Allemagne. Et je considère que l'autopartage en entreprise est lui aussi naissant, mais qu'il va se développer du fait de la technologie des boîtiers qui facilite le partage d'une flotte», poursuit Jehan de Thé. Le développement de l'autopartage serait

donc en marche. Les sociétés spécialistes en sont persuadées et mettent en avant des signaux faibles. «Une administration vient de faire auprès de nous un appel d'offres pour l'ensemble de sa flotte de 540véhicules. Il y a cinq ans, la demande aurait été faite pour une vingtaine de véhicules», argumente Olivier Rossinelli, directeur général d'Agilauto Partage, un spécialiste de l'autopartage électrique, filiale du Crédit agricole.

Un frémissement...

Le baromètre des flottes et de la mobilité de l'Arval Mobility Observatory note aussi ce frémissement. En 2024, 25% des entreprises interrogées pour ce baromètre «déploient des solutions d'autopartage ou envisagent de le faire. Dans leur grande majorité, ces

solutions de mobilité restent complémentaires de la flotte, et avant tout motivées par la politique RSE de l'entreprise (pour 54% des entreprises interrogées, soit 14points de plus que la moyenne européenne), le renforcement de l'attractivité RH (36%), l'amélioration de l'image de la marque employeur (28%), et l'anticipation des évolutions réglementaires (26%)», conclut ce baromètre.

... qui se confirme

DR Aujourd'hui, on trouve deux types d'autopartage dans les entreprises : l'autopartage en pool avec la mise à disposition de véhicules, souvent électriques, pour l'ensemble des collaborateurs; et l'autopartage en mutualisation qui concerne l'ensemble du parc, en général dans le secteur public, pour des salariés ou agents qui ne bénéficient plus de véhicules attitrés. «Dans les deux cas, ce développement se fait doucement mais il est en progression, résume, pour mettre tout le monde d'accord, Daniel Vassallucci, le dirigeant du télématicien et éditeur de logiciels de gestion de flotte Optimum Automotive. Sur les 200000véhicules que nous équipons, 15% étaient en autopartage en octobre 2024, contre 5% en 2020.» Un frémissement qui semble se confirmer.

Gwenolé Guiomard

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS: L'AUTOSOLISME MAJORITAIRE

Quand il s'agit de trajets professionnels, les Français préfèrent très majoritairement circuler seuls au volant. Ce sont les conclusions du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires dans son étude «Se déplacer en voiture: seul, à plusieurs ou en covoiturage?» de juillet 2022. Selon cette enquête, «en mobilité locale comme sur longue distance, les déplacements vers un lieu culturel, de loisirs ou de vacances sont ceux, avec les visites ou l'accompagnement de proches, pour lesquels l'occupation des voitures est la plus importante. En revanche, les déplacements professionnels en voiture concernent très majoritairement un conducteur seul, aussi bien sur courte que

longue distance (respectivement 88% et 67%).»

Pour les trajets locaux, poursuit l'étude, «les moments de la journée et de la semaine où les personnes se rendent d'ordinaire au travail sont ceux où le taux d'occupation est le plus faible. Ainsi, les déplacements en voiture à plusieurs sont minoritaires du lundi au vendredi (entre 38 et 42%), contrairement au samedi (69%) et au dimanche (72%). De même, l'autosolisme est largement majoritaire pendant la période de pointe du matin, entre 6h00 et 9h00 (74%), tandis que les trajets en voiture à plusieurs sont plus courants entre 14h00 et 17h00 (56%) et après 21h00 (61%).»